**REGLEMENT – APPEL A FILMS 2019 Date limite d’inscription 15 aout 2018**

*MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE RÈGLEMENT AVANT DE REMPLIR LA FICHE D’INSCRIPTION*

**

**La troisième édition du Festival des Films Courts se déroulera à Dinan (Côtes d’Armor) du jeudi 10 au samedi 12 octobre 2019.**

**1 / LE FESTIVAL**

Le festival prend soin de mettre en avant « des films dont le sujet, le format, la durée, le support, ou le système de production et de distribution font qu'ils échappent partiellement ou totalement à toute diffusion publique. Œuvres singulières, novatrices, rares ou inédites ». Notre association souhaite offrir un regard attentif à la diversité et à l’évolution des Nouvelles Images.

Le festival a pour objectifs principaux de :

• Révéler des réalisateurs français professionnels à travers la **Compétition Officielle**

* Une vingtaine de courts métrages seront retenus par notre comité de sélection
* Sélection sous haute exigence (critères techniques, artistiques)
* Premiers films (préférables)

• Révéler de réalisateurs débutants à travers la **Compétition Jeunes Talents**

* Une dizaine de courts-métrages seront retenus par notre comité de sélection
* Compétition ouverte aux films autoproduits, indépendants et amateurs
* Premiers Films uniquement

• Révéler des étudiants en audiovisuel avec la **Compétition Etudiante**

* 6 courts-métrages seront retenus par notre comité de sélection
* Première diffusion en festival exigée
* Premiers Films uniquement / Première diffusion en festival

**LE THEME DE CETTE ANNEE TIRE AU SORT PAR NOTRE COMITE DE SELECTION :**

**LA VILLE MODERNE**

Règlement – Appel à Films 2019 – ASSOCIATION FESTIVAL FILMS COURTS DINAN DINAN 1

**2 / CONDITIONS D'ADMISSION**

TOUS LES FILMS DOIVENT AVOIR UNE DURÉE COMPRISE ENTRE 5MN À 25 MINUTES

TOUS LES FILMS DOIVENT AVOIR ÉTÉ PRODUITS APRÈS LE 1ER JANVIER 2018

**2-1 LES COMPÉTITIONS**

• Compétition officielle :

Cette compétition est ouverte aux courts métrages français uniquement. Durée : comprise entre 5 à 25 minutes. La compétition officielle rentre dans un cadre strictement professionnel ; chaque œuvre doit avoir été produite par une structure bien précise comme une maison de production. Nous insistons sur ce point pour assurer un niveau d’équitabilité dans les différentes compétitions de films.

• Compétition Jeunes Talents :

Cette compétition est ouverte aux courts métrages indépendants, autoproduits, amateurs, il doit obligatoirement s’agir d’un 1er film du réalisateur. Il n’y a pas nécessairement de critère d’âge. Un adulte peut être repéré comme un adolescent : les films peuvent être amateur, le sujet traité est le critère le plus prit en compte par le comité de sélection et le jury.

Durée : comprise entre 5 à 25 minutes.

• Compétition Etudiante :

Cette compétition valorise exclusivement le travail étudiant type (option cinéma, Fémis, BTS audiovisuel) etc.. La durée doit être également comprise entre 5 et 25 minutes.

**2-2 LANGUE**

Pour les films qui présentent un son de basse qualité, des sous titres en FRANÇAIS sont préférables.

**2-3 DROITS**

La personne qui inscrit le film (producteur, réalisateur, distributeur) déclare être en possession des droits filmiques, musicaux et de toutes œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire, le festival ne saurait être tenu pour responsable.

**3/ INSCRIPTION**

Les inscriptions sont ouvertes du 15 mai au 15 aout 2019. AUCUN FILM NE SERA ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE.

TOUTES LES INSCRIPTIONS SE FONT OBLIGATOIREMENT EN LIGNE par le FORMULAIRE D’INSCRIPTION sur la plateforme d’appel à Films. (À remplir dans son intégralité) !

Règlement – Appel à Films 2019 – FESTIVAL FILMS COURTS DINAN 2

**4/ SÉLECTION**

Nous faisons appel à un comité de sélection, composé de membres cinéphiles de l’association. Ils effectuent une présélection qui sera finalisée par un comité d’expert sous la responsabilité du délégué-général.

**Le festival communiquera les résultats de la sélection au plus tard le 20 aout 2019.**

Compétition Officielle : Environ 20 films retenus chaque année

Compétition Jeunes Talents : Environ 10 films retenus chaque année

Compétition Etudiante : 6 films retenus

**ATTENTION !! Chaque film sélectionné sera projeté une seule fois pendant le festival.**

**5/ LES FILMS SÉLECTIONNÉS**

5-1 COPIE : ATTENTION TOUS LES FILMS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE FOURNIS EN COPIE DCP POUR ÊTRE PROJETÉS AU FESTIVAL SAUF CONTRE-INDICATION PARTICULIÈRE.

COMPÉTITION OFFICIELLE : Copie DCP vérifiée et (sous-titré anglais obligatoirement)

COMPÉTITION JEUNES TALENTS : Copie DCP vérifiée et (sous-titrée + Fichier ProRes sous titré (.mov)

COMETITION ETUDIANTE : Copie DCP

Concernant la vidéo, sous le format H264 HD, merci d’éviter les masters à 100Go. Ensuite les techniciens bénévoles encoderont vos films (avec recadrage éventuel) en DCP pour pouvoir les projeter. **24 ou 25 images/seconde obligatoire** !

Pour les envois par courrier, clé USB/disque dur à Emeraude Cinémas 4 Route de Dinard, 22100 Dinan. Pour tout dépôt direct, nous vous fournirons les ID de notre espace FTP.

**5-2 LANGUE**

Les films sélectionnés en compétition officielle devront être sous titrés en anglais.

• Si son déficient, sous titres en français souhaités.

**5-3 RENSEIGNEMENTS ET BACK UP**

Renvoyer la fiche de renseignements fournie par le festival lors de la sélection au plus vite. Faire parvenir une copie back up du film fichier vidéo H264 (.mp4/.mov) + lien viméo souhaitable.

**6 / JURYS ET PRIX**

6-1 JURYS

Notre Jury est présidé d’un président d’honneur et de l’Association des Responsables de Distribution Artistique (ARDA)

Règlement – Appel à Films 2019 – Festival des Films Courts 3

6-2 PRIX

Les prix remis par le jury sont dotés en numéraire et en prestations techniques par les partenaires du festival. Les prix en matériel et prestation technique font l’objet de conditions à définir avec le fournisseur directement. Ces prix ne peuvent en aucun cas être changés contre leur valeur en argent.

Les films primés sont tenus de faire apparaître le nom du festival et la nature du prix au générique et sur tout matériel de promotion et d’information du film.

Grand Prix du Jury

Prix du meilleur scénario

Prix Jeunes Talents

Mention spéciale ARDA

Prix du public étudiant

**8 / REPRISE DU PALMARÈS**

Le festival se réserve le droit de diffuser les films du palmarès, en France, après le festival et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours soit jusqu'au 31 décembre 2019. Dans le cadre précis de ces reprises la production, le réalisateur ou le distributeur s’engage à mettre à disposition du festival, une copie du film à titre gracieux.

**9/ DIFFUSION & PRESSE**

Les producteurs, réalisateurs et distributeurs des films sélectionnés autorisent le festival à utiliser sans contrepartie les photographies et autres documents fournis. Ils autorisent l’utilisation d’extraits visuels et sonores (max 3minutes) de leurs films sur tous les supports en ligne et print du festival ainsi que dans les médias (presse, tv, radio, internet) à des fins promotionnelles.

**10 / INVITATION**

Au choix de l’organisateur sera pris en charge les artistes sélectionnés figurants dans les différentes compétitions : hébergement, défraiements et restauration d’un seul représentant du film sélectionné. Cette prise en charge consiste à 2-3 nuits dans un hôtel 3 étoiles. Le nombre de prises en charge étant limité, il est conseillé de prendre contact avec le bureau du festival le plus rapidement possible et ce dès l’annonce des sélections.

Toute personne de l’équipe du film pourra être accréditée au festival.

Nous assurerons seulement les transports en partance de Paris via la SNCF. Les chauffeurs du festival récupèrent les invités à la gare de Rennes pour les emmener jusqu’à Dinan.

Le festival peut proposer des solutions d’hébergement soit dans un hôtel partenaire qui proposera un tarif spécifique ou encore chez l’habitant pour certains membres d’équipes de films qui souhaiteraient être pris en charge, en plus.

Règlement – Appel à Films 2019 – Festival des Films Courts 4

**11/ LITIGES**

La participation au Festival des Films Courts de Dinan implique l’acceptation sans réserve du présent règlement. L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation. Pour tous renseignements concernant les inscriptions merci de contacter le bureau des films : par mail contact@festivalfilmscourts.fr

Pour tous autres renseignements veuillez-vous référez au site internet http://www.festivalfilmscourts.fr/

Règlement – Appel à Films 2019– Festival des Films Courts 5